



En boite avec ma copine mineure ?

Par **Fred_houchin**, le **11/11/2011** à **23:04**

Bonjour,

Je me permet de solliciter l'aide de connaisseurs juridiques pour un problème récent.

J'ai actuellement 19 ans et je sort avec une fille de 14 ans depuis bientôt quatre mois. Cette fille vit chez sa mère depuis plus de sept ans et ne voit plus son père depuis plus d'un an.

Sa mère est au courant et ne s'oppose pas à cette liaison. Cependant récemment avec ma copine et sa meilleur amie de quinze ans nous nous sommes proposés de sortir en boite de nuit. Pour ce faire, et sans en informer leurs parents, ma copine et sa meilleur amie se sont échappée en douce de chez elle la nuit, puis nous sommes allés en boite, à deux reprises.

Seulement la mère de ma copine s'est rendue compte que nous nous sommes rendus en boite et menace de porter plainte contre moi.

Concrètement, si elle porte plainte qu'est ce que je risque ?

De plus la deuxième fois que j'y suis retourné avec elles, mon frère ainsi que deux de mes meilleurs amis (tous majeurs) étaient sur place et connaissent bien ma copine, que risquent-ils eux ? Ils savent pertinemment qu'elle a 14 ans et sa meilleure amie a 15 ans.

D'avance, merci à ceux qui prendront la peine de répondre à ma question.

Cordialement

Par **mimi493**, le **11/11/2011 à 23:11**

Vous vous rendez compte que vous êtes un majeur sortant avec une gamine de 14 ans (donc tout acte sexuel est un délit passible de prison, pas seulement la pénétration, le reste aussi)

[citation]Sa mère est au courant et ne s'oppose pas à cette liaison.[/citation] Liaison ? Ah oui, donc vous risquez un casier judiciaire pour un délit sexuel sur un enfant (actuellement, le terme que l'opinion publique emploie pour ça c'est pédophile, vous vous en rendez compte ?)

La mère peut porter plainte pour soustraction à l'autorité parentale (passible de 5 ans de prison et 75000 euros d'amende) et pour atteinte sexuelle (passible de 5 ans de prison et 75000 euros d'amende). On pourrait aussi se poser la question de l'incitation à consommer de l'alcool et de la corruption de mineur. Vous ne rajoutez pas le cannabis à la liste, j'espère ?

Par **Fred_houchin**, le **11/11/2011 à 23:27**

Concernant l'atteinte sexuelle, la dessus je ne me fait aucun souci concernant une éventuelle plainte. En effet elle en a discuté avec sa fille à plusieurs reprises concernant, notamment, l'usage du préservatif. Le tout sans s'opposer à d'éventuels actes sexuels qui, de toutes façons, n'ont jamais eu lieu.

De la même manière lorsque nous sommes arrivés en boîte les videurs ont "pointé" ma copine et sa meilleure amie en leur demandant si elles étaient mineurs. Étant donné que cela est le cas le "deal" proposé par la boîte de nuit est le suivant: ils laissent entrer les mineurs uniquement si leur alcoolémie est nulle aussi bien à l'entrée qu'à la sortie (Mesure à l'éthylomètre à l'appui).

Il en va de même pour le conducteur du véhicule transportant les mineures (en l'occurrence moi-même). Donc pour nos visites en boîte aucun de nous trois n'a bu une seule goutte d'alcool.

Quand au produit stupéfiants, nous n'en sommes vraiment pas fans: ma copine n'y touche en aucun cas, sa meilleure amie en a déjà consommé mais pas avec moi, quand à moi il est extrêmement rare que j'en consomme et surtout pas quand je suis avec ma copine car elle ne supporte ni la fumée ni l'odeur.

[citation]La mère peut porter plainte pour soustraction à l'autorité parentale (passible de 5 ans de prison et 75000 euros d'amende) [/citation]

Il s'agit du seul délit condamnable, la peine est elle cumulable étant donné que j'étais avec deux mineures ? De plus ce même délit ayant été répété à deux reprises existe t-il la aussi un cumul possible?

Merci pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **12/11/2011 à 00:42**

[citation]Le tout sans s'opposer à d'éventuels actes sexuels qui, de toutes façons, n'ont jamais eu lieu. [/citation]

1) ce n'est donc pas une liaison, juste un flirt

2) la mère ne s'oppose à rien mais vous menace d'une plainte, donc si, elle s'oppose

3) les jeunes de nos jours ont une vision bizarre de l'acte sexuel et bien souvent pensent ne pas avoir fait un acte sexuel, mais selon la loi, si, si.

[citation]Il s'agit du seul délit condamnable, la peine est elle cumulable étant donné que j'étais avec deux mineures ? [/citation] pourquoi, l'autre mère veut aussi porter plainte ? vous devriez vous calmer un peu avec les mineures, prenez des filles de votre âge.

Par **Fred_houchin**, le **12/12/2011 à 19:02**

Merci encore pour vos réponses (même si je n'étais pas venu ici pour la partie leçon de morale). En ayant conscience des risques ça change la donne tout de même.

Pour en avoir ensuite discuté avec la mère de ma copine un accord à l'amiable a été trouvé heureusement (pour moi) elle n'ira pas plus loin (si j'en fais de même).

Bonne soirée.

Par **mathieu7852**, le **24/12/2011 à 13:23**

Salut Fred alors déjà je te rassure je vais pas te critiquer t'inquiète ;)

Mais je tiens à te dire que tu risques très très gros là; car si sa mère va jusqu'au bout elle va tout simplement ruiner ta vie !!!

Je pense que t'es un mec bien, et je t'avoue moi aussi (j'ai 24ans) que certaines filles mineures sont très belles pour leur âge....

C'est pas pour autant qu'il faut que tu succombes à leurs charmes, de plus et sache que mon avis ce style de filles elles sortent avec des mecs de notre âge par intérêt à 90%.

Fais comme moi, quand j'ai eu 18ans je me suis interdit les filles mineures (même celles de 17ans), car je tiens à te préciser que tant qu'elle n'est pas majeure, ses parents ont autorité sur elle et peuvent tout à fait porter plainte, même si elle est considérée comme majeure sexuellement, ce qui en plus pour ta copine n'est pas le cas !!

Et SURTOUT n'écoute pas les gens qui disent "l'amour n'a pas d'âge" c'est des conneries, j'aimerais bien voir leurs réactions si un mec de mon âge ou du tien sortait et avait des relations sexuelles avec leur fille mineure (14-15ans), je pense qu'ils changeraient vite très vite d'avis!

Donc suis ce conseil arrête tout et maintenant avant qu'il ne soit trop tard ne va pas gâcher ta vie tu le commences à peine !!

Une galère comme sa c'est arrivait à un pot a moi, conséquence sa vie et foutue :s

(je peut te la raconter si tu veus mais en MP ou sur MS N maturan11// hot//fr)

Je te souhaite de bonne fêtes de fin d'années et réfléchit bien :)

Mathieu.